

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 139 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme pour 2023

**État d'avancement du projet de rénovation
du bâtiment nord de la Commission économique
pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le quatrième rapport sur l'état d'avancement du projet de mise aux normes parasismiques et de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago est soumis conformément à la section XVI de la résolution [76/246 A](#) de l'Assemblée générale.

Le présent rapport fait le point sur le projet depuis la publication du précédent rapport d'activité du Secrétaire général ([A/76/323](#)), notamment en ce qui concerne les activités d'achats et l'évaluation des risques, ainsi que les mesures d'atténuation connexes. En outre, il fait le point en ce qui concerne les plans de conception et d'exécution visant à assurer l'inclusion des personnes handicapées, ainsi que les mesures prises en matière de durabilité et de rendement énergétique, ce qui permettrait la construction du bâtiment à énergie zéro.

Le rapport donne les raisons qui ont conduit à l'annulation de l'appel d'offres pour le contrat de service du maître d'œuvre pour les principaux travaux de rénovation, ainsi que les mesures prises par la Commission pour lancer un nouvel appel d'offres selon une procédure en plusieurs étapes.

Le projet progresse conformément à ses objectifs en ce qui concerne la mise aux normes parasismiques, le rendement énergétique et le respect des codes et des normes de santé et de sécurité. Le calendrier a été actualisé pour fixer la date d'achèvement des travaux à la fin de 2024, ce qui représente un retard d'un an dû à l'annulation imprévue susmentionnée de l'appel d'offres pour le contrat de service du maître d'œuvre et au lancement du nouvel appel d'offres. Les études techniques relatives à l'architecture et au génie civil sont achevées, et les répercussions éventuelles d'une hausse des coûts font l'objet d'un suivi en permanence. Le rapport expose les efforts faits pour atténuer les risques liés à la procédure d'appel d'offres en cours et à la

* [A/77/150](#).



phase de planification des travaux de construction, y compris les effets des événements mondiaux sur la chaîne d'approvisionnement. La dernière analyse effectuée selon la méthode de Monte-Carlo indique que le coefficient de confiance relatif au projet est tombé à environ 14 %.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section VIII du rapport. L'Assemblée est invitée à prendre note du rapport, à approuver le maintien d'un emploi temporaire de spécialiste des achats (P-3) pour la période allant de janvier à avril 2023 et à ouvrir un crédit de 640 400 dollars pour 2023.

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quatrième portant sur l'état d'avancement du projet de mise aux normes parasismiques et de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago. Soumis conformément à la section XVI de la résolution [75/246 A](#) de l'Assemblée générale, il fait le point sur les progrès réalisés dans le cadre du projet depuis la publication du précédent rapport d'activité ([A/76/323](#)).

2. L'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs approuvés. Le but est de démanteler l'enveloppe existante et de reconstruire le bâtiment en en conservant la structure, pour en faire un immeuble de bureaux conforme aux normes, sûr, fonctionnel et efficient, qui soit à même d'offrir un cadre de travail plus performant et viable, tout en prolongeant sa durée de vie utile de 40 à 50 ans. La rénovation devrait permettre de réduire les dépenses de fonctionnement. Le projet servira aussi à arrêter des orientations, sur les plans fonctionnel et opérationnel et en matière de durabilité, pour d'autres projets.

3. On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif des travaux de planification et des mesures connexes prises à ce jour, ainsi que des informations actualisées sur les points suivants : a) la gouvernance du projet, notamment le comité des parties prenantes, les activités des groupes de travail et la relation de travail avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège de l'Organisation des Nations Unies ; b) le travail de l'équipe de gestion du projet ; c) les avantages du projet ; d) l'analyse de la gestion des risques ; e) la stratégie d'aménagement de locaux transitoires temporaires ; f) l'analyse détaillée de la stratégie en matière de rendement énergétique et ses composantes ; et g) le plan de dépenses basé sur les dernières études de marché et les facteurs de la chaîne d'approvisionnement mondiale, ainsi que des plans de conception enrichis.

II. Objectifs et avantages du projet

A. Objectifs

4. Conformément aux grands objectifs énoncés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers ([A/68/733](#)), les principaux objectifs du projet, définis dès la phase de conception, demeurent comme énoncés dans le précédent rapport d'activité. Les objectifs du projet sont les suivants : a) satisfaire aux normes locales et internationales en matière de santé et de sûreté ; b) conserver la valeur immobilière du bâtiment ; c) réduire la consommation d'eau douce et d'eau sanitaire ; d) concevoir une stratégie de rendement énergétique prévoyant notamment le transfert de l'excédent au réseau national ; e) faire un usage plus efficient de l'espace.

B. Avantages

5. Les avantages du projet exposés dans le précédent rapport d'activité restent inchangés. Le projet permettra à l'Organisation de disposer d'un bâtiment entièrement rénové et mis aux normes parasismiques, conforme à la réglementation et satisfaisant aux normes de construction ou les dépassant. En outre, le projet comporte des stratégies actives et passives permettant d'obtenir un haut rendement énergétique, de produire de l'énergie et de traiter les eaux usées tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en diminuant les dépenses de fonctionnement. Tous ces facteurs devraient contribuer à maintenir la valeur du bâtiment.

III. Gouvernance et gestion du projet

A. Gouvernance du projet

6. La structure de gouvernance globale du projet reste inchangée. La Secrétaire exécutive de la CEPALC est la maîtresse d'ouvrage du projet. Elle est secondée par un(e) responsable de l'exécution du projet et une équipe de gestion du projet.

Comité des parties prenantes

7. Le comité des parties prenantes s'est réuni deux fois au cours de la période couverte par le présent rapport. Lors de réunions tenues entre juin et août 2021, l'équipe de gestion du projet a eu des échanges avec les membres du comité des parties prenantes sur : a) la conception finale, avec l'inclusion d'éléments visant à garantir l'accessibilité universelle ; b) la mise en œuvre de caractéristiques techniques ; c) les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2020 et 2021, ainsi qu'une analyse des risques actualisée ; et d) la logistique interne et la coordination du déménagement vers les locaux transitoires temporaires. Le comité a approuvé les propositions de l'équipe de gestion du projet et a accordé une attention particulière aux mesures d'accessibilité universelle. Il a fait siennes les recommandations sur l'accessibilité formulées par le groupe de travail interne de la CEPALC sur l'accessibilité, CEPALDIS. Le comité a demandé qu'une attention particulière soit accordée au déménagement du personnel dans des locaux transitoires, pour lesquels des personnes référentes ont été désignées pour assurer la coordination avec chaque division.

8. En novembre 2021, le comité des parties prenantes a été informé de l'annulation de l'appel d'offres pour le contrat de construction et des prochaines étapes vers le nouvel appel d'offres.

Coordination et contrôle assurés par le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Siège

9. Le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Siège a continué à collaborer étroitement avec l'équipe de gestion du projet. Dans le cadre de l'appel d'offres annulé, le Service a organisé des réunions hebdomadaires entre l'équipe de gestion du projet et la Division des achats au Siège, en plus des réunions ordinaires de coordination du projet qui se tiennent au moins tous les 15 jours entre l'équipe de gestion du projet et le Service.

10. Le Service de la politique de gestion mondiale des biens bénéficie de l'appui d'un cabinet de conseil professionnel international pour ce qui est de fournir à la maîtresse d'ouvrage des services indépendants de gestion des risques. Avant la publication du rapport semestriel consacré à ce sujet, des réunions sur la gestion des risques ont eu lieu à intervalles réguliers entre l'équipe de gestion du projet de la CEPALC et les principales parties prenantes.

Gestion du projet

11. Tous les postes de l'équipe locale de gestion du projet sont pourvus, comme le montre le tableau 1. Le calendrier actualisé du projet, y compris le nouvel appel d'offres pour le contrat de construction, prévoit une prorogation de 12 mois du mandat de l'équipe de gestion du projet par rapport au calendrier initial, afin d'achever toutes les étapes du projet. La CEPALC suit de près les projections de coûts afin que la prorogation du mandat de l'équipe de gestion du projet pour la période requise reste autant que possible dans les limites du budget global approuvé pour la gestion du projet. En appui à la réalisation du nouvel appel d'offres, la CEPALC a recruté, à

compter de juillet 2022, un spécialiste des achats (P-3) pour un emploi temporaire, qu'il est proposé de maintenir pour la période allant de janvier à avril 2023, comme il est expliqué plus en détail au paragraphe 29 b) ci-dessous.

12. Le recrutement de la personne chargée de la coordination du projet (P-3), qui sera affectée au Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège (dont le coût sera partagé avec le grand projet de construction de l'Office des Nations Unies à Nairobi), a été repoussé afin de limiter les éventuels dépassements de budget compte tenu de l'état d'avancement actuel du projet. Il est prévu que le poste soit pourvu après l'attribution du contrat de construction en 2023.

Tableau 1

Postes de gestion de projet : occupation depuis le début du projet

<i>Postes</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023 (prévision)</i>	<i>2024 (prévision)</i>
Chef de projet (Administrateur recruté sur le plan national)	Occupé depuis août	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Assistant de projet (Agent local)	—	Occupé depuis janvier	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Assistant de projet (Agent local)	—	Occupé depuis août	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé	Occupé
Spécialiste des achats (P-3)	—	—	—	—	Occupé depuis juillet	Occupé jusqu'en avril	—
Coordonnateur de projet (P-3) ^a	—	Vacant	Vacant	Vacant	Vacant	Occupé	Occupé

^a Le poste de coordonnateur de projet a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279 A](#).

IV. Gestion des risques

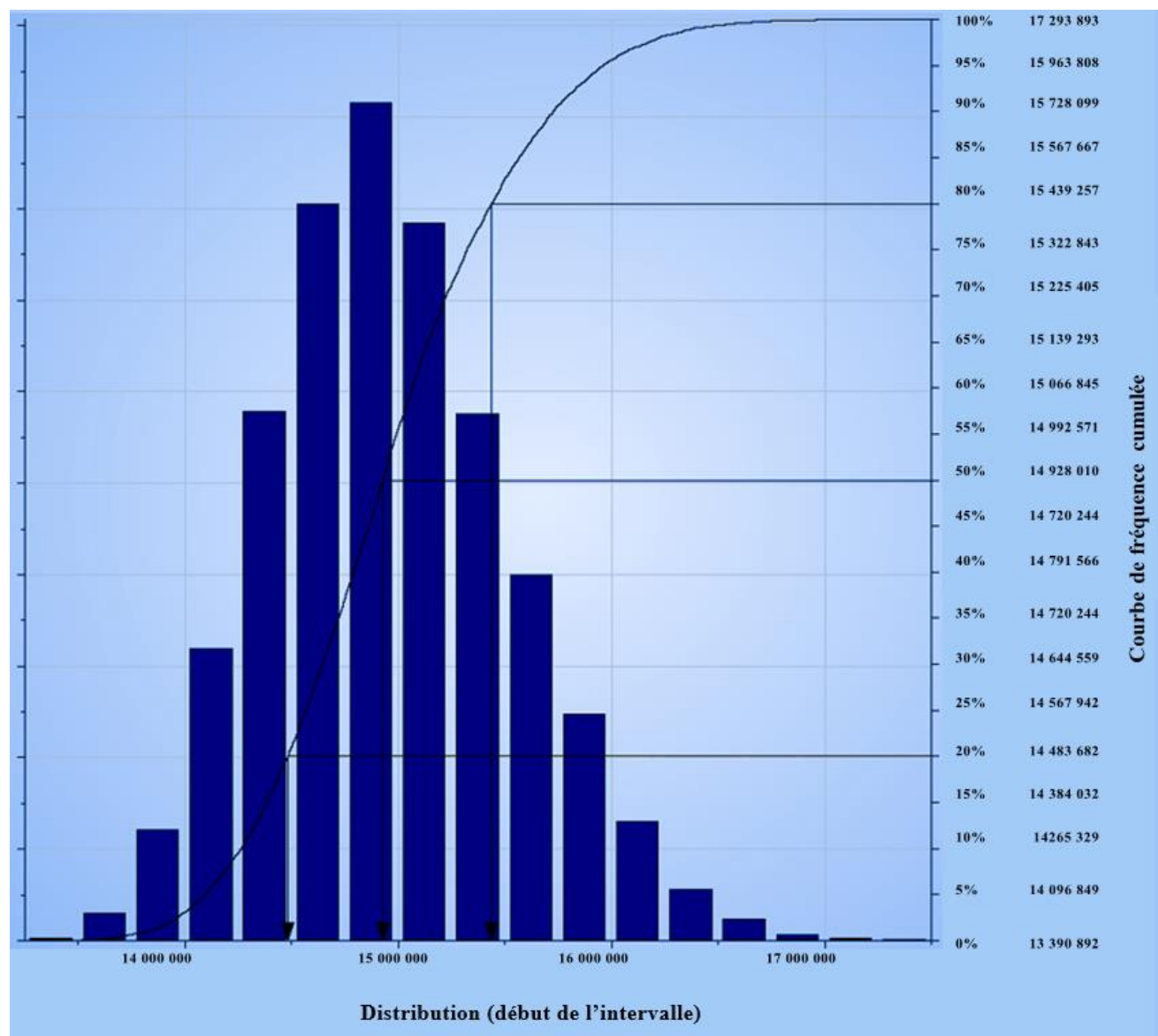
A. Évaluation indépendante des risques

13. Depuis la publication de la stratégie de gestion des risques en 2018, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a élaboré et publié huit rapports semestriels : deux pour 2018, deux pour 2019, deux pour 2020 et deux pour 2021. Des réunions trimestrielles continuent de se tenir régulièrement pour examiner l'inventaire des risques et offrir des orientations sur la gestion de ceux-ci.

14. En mai 2022, le Service de la politique de gestion mondiale des biens, l'équipe de gestion du projet et le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques ont effectué une quatrième analyse selon la méthode de Monte-Carlo afin de déterminer les risques actuels du projet et la probabilité d'atteindre le point de référence « P80 », qui a été retenu comme niveau de confiance minimum pour les projets d'équipement.

15. Une synthèse de la quatrième analyse du projet menée selon la méthode de Monte Carlo est présentée sous forme d'histogramme des coûts à la figure I.

Figure I
Histogramme des coûts associés aux risques analysés (juin 2022)



16. Il est ressorti de la troisième simulation faite selon la méthode de Monte-Carlo que, pour que le point de référence « P80 » fixé par l'Organisation soit atteint, le projet devrait coûter environ 14,6 millions de dollars, soit environ 0,3 million de dollars de plus que le budget prévu. Au moment de la rédaction du rapport en 2021, le niveau de confiance avait progressé à 49 % pendant la phase préalable à l'appel d'offres. La dernière analyse en date effectuée selon la méthode de Monte-Carlo indique que le coefficient de confiance relatif au projet est tombé à environ 14 %. La simulation présentée dans l'histogramme des coûts montre que la probabilité que le projet soit exécuté dans les limites du budget approuvé, sans mesure supplémentaire d'atténuation des risques, a baissé de 35 points de pourcentage par rapport à la simulation de 2021, et que le coefficient de confiance est modéré, sachant que le budget approuvé s'élève à 14,3 millions de dollars et que le point de référence « P80 » correspond à 15,4 millions de dollars, soit environ 1,1 million de dollars de plus que ledit budget.

17. Tout au long de la période considérée, l'équipe de gestion du projet a continué à prendre des mesures proactives pour gérer les risques recensés en collaborant étroitement avec le Groupe des achats de la CEPALC, la Division des achats du Siège et le Service de la politique de gestion mondiale des biens afin d'examiner les enseignements tirés et d'élaborer des stratégies sur de nouvelles approches pour un nouvel appel d'offres réussi grâce à la mise en œuvre d'une procédure d'appel à la concurrence en plusieurs étapes assortie d'un dialogue compétitif. L'équipe de gestion du projet continue à travailler en étroite collaboration avec le Groupe des achats de la CEPALC en vue de procéder à des achats directs de divers systèmes, dans l'objectif de réduire les coûts et les frais administratifs. Il est possible de réduire les risques liés à la logistique et les retards éventuels dus aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement en réceptionnant les biens à l'avance et en les entreposant dans le complexe de la CEPALC. Ces mesures devraient permettre d'atténuer les risques de manière efficace et utile, et ainsi d'améliorer le coefficient de confiance.

B. Gestion intégrée des risques

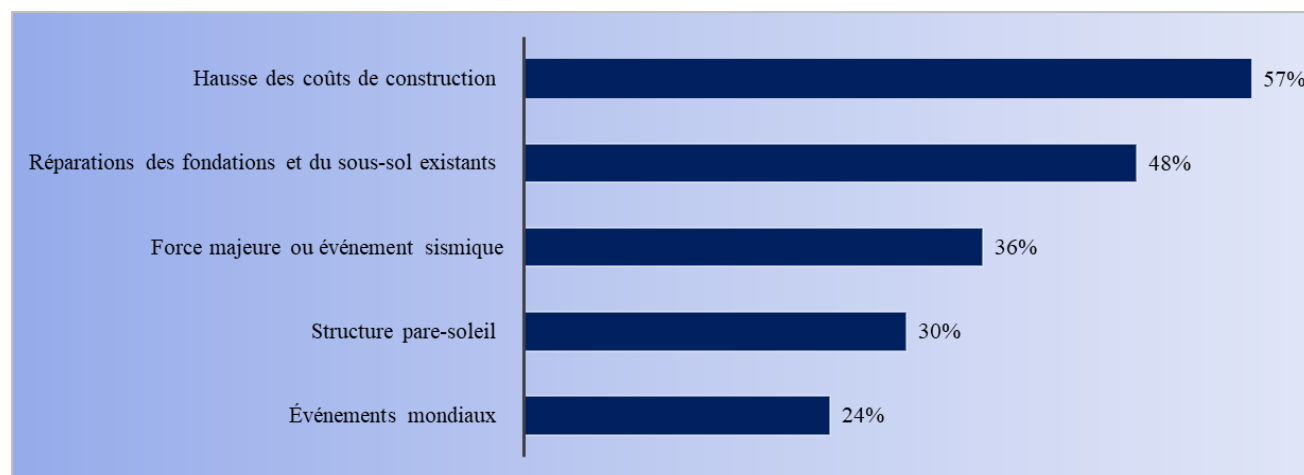
18. Au niveau local, l'équipe de gestion du projet de la CEPALC continue d'assurer la gestion intégrée des risques, sur la base de l'inventaire des risques qui a été dressé et avec l'appui de la société de conseil principale et d'ingénieurs. Elle est appuyée par le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Siège, qui agit en coordination avec le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, et le sera tout au long du projet jusqu'à son achèvement.

C. Inventaire des risques

19. L'équipe de gestion du projet examine et met régulièrement à jour l'inventaire des risques du projet, qui a été établi conformément à la stratégie de gestion des risques. Sur les 11 risques placés sous la surveillance de l'équipe au cours de la période considérée, 8 ont disparu, étant soit reclassés soit retirés de l'inventaire en fonction de l'avancement du projet. Lorsque le projet passera à la phase du nouvel appel d'offres, ces risques devraient s'atténuer ou disparaître tandis que de nouveaux risques pourraient apparaître. Cependant, le risque d'un événement sismique devrait persister jusqu'à l'achèvement du projet en raison de l'incertitude associée à de tels événements. L'inventaire des risques se veut un outil d'information dynamique à l'usage de l'équipe de gestion du projet, qui sera entièrement coordonné avec les simulations de Monte-Carlo jusqu'à la fin du projet.

20. On trouvera dans la figure II une analyse de la sensibilité aux coûts, qui permet d'évaluer la corrélation entre les différents risques et le coût total estimatif. Plus l'indice de sensibilité à l'évolution des coûts est élevé, plus la corrélation entre le budget estimatif final et chacun des risques est marquée. La figure présente une liste des principaux risques qui sont apparus comme ayant la corrélation de coût la plus élevée au moment de l'établissement du rapport.

Figure II
Analyse de la sensibilité aux coûts (juin 2022)



D. Description des cinq principaux risques liés au projet

21. On trouvera ci-après une description détaillée des cinq principaux risques énumérés dans la figure II, ainsi que des mesures qui doivent être prises pour les atténuer :

a) **Hausse des coûts de construction.** Au cours de la période considérée, l'équipe de gestion du projet a constaté une tendance à la hausse des coûts de construction en raison de l'augmentation des prix due à la pénurie de matériaux, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à l'inflation. L'industrie de la construction au Chili s'est redressée après une longue période marquée par les restrictions liées au confinement du fait de la pandémie mondiale et d'une forte demande de matériaux de construction. Ce risque pourrait engendrer d'éventuelles augmentations des coûts à mesure que le projet progresse. L'équipe de gestion du projet et le Groupe des achats de la CEPALC continueront de surveiller les fluctuations sur le marché des matériaux de construction essentiels et d'étudier les options disponibles et les mesures appropriées d'analyse de la valeur. En outre, l'équipe de gestion du projet continuera d'évaluer les rapports sur les coûts publiés par la Chambre chilienne de la construction afin de relever les nouvelles fluctuations du coût des matériaux, des fournitures et de la main-d'œuvre locale ;

b) **Réparations des fondations et du sous-sol existants.** Ce risque est lié aux travaux de réparation associés aux fondations existantes et à d'autres éléments en béton et éléments structurels du bâtiment nord. Pendant la phase d'élaboration du projet, les coûts de construction ont été estimés avant que les plans architecturaux ne soient dessinés. Plusieurs catégories de coût de construction ont été déterminées, notamment les réparations associées aux fondations existantes et à d'autres éléments en béton et éléments structurels. Au cours de la période considérée, le coût des matériaux, dont le béton prêt à l'emploi et les barres d'armature en acier de construction, a bondi alors qu'était mise au point la conception détaillée. On estime que ces matériaux font partie des catégories de matériaux de construction les plus sensibles à l'inflation. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet, avec le soutien de la société de conseil principale, s'efforcera de fournir des analyses de la valeur de rechange aux soumissionnaires pendant la phase de dialogue compétitif de l'appel d'offres en plusieurs étapes ;

c) **Force majeure ou événement sismique.** Le risque d'un événement sismique devrait persister jusqu'à l'achèvement du projet en raison de l'incertitude associée à de tels événements. Le siège de la CEPALC se trouve dans une région qui, dans le passé, a connu un séisme de grande ampleur tous les sept ans. Il se peut donc qu'un tel événement se produise pendant l'exécution du projet. Il s'agit d'un risque inhérent au projet qui aurait un impact important s'il se produisait, même si la probabilité qu'un tel événement se produise est relativement faible. Un événement sismique aurait une incidence sur le coût, le calendrier, la logistique et la disponibilité des matériaux dans la région et entraînerait d'autres retards dans la chaîne d'approvisionnement. Les mesures d'atténuation déployées au cours de la phase de rénovation consistent à faire en sorte que les normes parasismiques locales soient respectées, que des mesures de préparation soient en place, que des polices d'assurance soient souscrites et que les clauses des contrats signés avec les différents prestataires soient conformes à l'objectif de réduction du risque. L'équipe de gestion du projet, le Groupe de la gestion des installations et le Groupe de la sûreté et de la sécurité de la CEPALC, en collaboration avec le pays hôte, se tiennent au fait de toute évolution dans ce domaine ;

d) **Structure pare-soleil.** Ce risque concerne la structure associée au dispositif pare-soleil automatique pour le bâtiment nord. Au moment de la planification du projet et de l'estimation des coûts, la société de conseil principale n'était pas encore attributaire de contrat et les estimations ont été faites sur la base des informations dont disposait l'équipe de gestion du projet à ce moment-là. Durant l'élaboration du projet, il a été décidé que, pour que le bâtiment nord ne comporte pas d'éléments structurels supplémentaires, le dispositif pare-soleil serait intégré à la structure de la centrale photovoltaïque et ne ferait donc pas partie du bâtiment nord. Ces décisions de conception ont eu une incidence sur le coût de la structure pare-soleil. Comme mesure d'atténuation des risques, l'équipe de gestion du projet travaille en étroite collaboration avec la société de conseil principale pour définir des options d'analyse de la valeur liées à l'automatisation du dispositif pare-soleil, qui seront validées par le maître d'œuvre retenu ;

e) **Événements mondiaux.** Bien qu'il soit prématuré d'estimer la gamme des effets éventuels jusqu'à l'achèvement du projet, il convient de noter que les tendances mondiales en matière de perturbation de la chaîne d'approvisionnement et d'inflation sont susceptibles de se poursuivre. Comme mesure d'atténuation des risques, l'équipe de gestion du projet travaille en étroite collaboration avec le Groupe des achats de la CEPALC pour exécuter tous les appels d'offres en cours aussi rapidement que possible et continuer à surveiller les marchés afin de faire face aux risques d'éventuelles pénuries d'approvisionnement et de retards de réception, en particulier pour les produits, les équipements et les matériaux dont l'approvisionnement n'est possible que par des sources d'importation.

Tableau 2
Les cinq principaux risques liés au projet, 2020-2023

	<i>Les cinq principaux risques antérieurs (A/75/347, par. 24)</i>	<i>Les cinq principaux risques antérieurs (A/76/323, par. 17)</i>	<i>Les cinq principaux risques actuels (A/77/315, par. 21)</i>
1	Retard dans le lancement des travaux de construction dû à la pandémie de COVID-19	Retard lors de la phase de préparation des travaux	Hausse des coûts de construction
2	Modifications demandées par la maîtresse d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute et ajouts facultatifs au cahier des charges)	Modifications demandées par la maîtresse d'ouvrage	Réparations des fondations et du sous-sol existants
3	Retard lié à la disponibilité des matériaux	Augmentation des coûts liée au manque de disponibilité des matériaux	Force majeure ou événement sismique
4	Grève	Retard lié au manque de disponibilité des matériaux du fait de la pandémie de COVID-19	Structure pare-soleil
5	Événement sismique	Événement sismique	Événements mondiaux

V. Progrès accomplis dans l'exécution du projet au cours de la période considérée

A. Coopération avec les États Membres et le gouvernement hôte

22. Pendant la période considérée, la CEPALC a poursuivi ses activités de mobilisation de contributions volontaires et sa coopération avec les États Membres et le gouvernement hôte, en particulier en ce qui concerne l'appui technique et les contributions en nature. Le résultat de ces activités est présenté ci-après.

B. État des contributions volontaires

23. Des contributions en nature ont été fournies par des programmes financés par l'agence chilienne pour le développement de la production, sous les auspices du Gouvernement chilien, qui a continué à fournir des informations en retour alors que le projet passait à la phase de construction, comme décrit dans le précédent rapport d'activité. Les contributions portaient sur les activités suivantes :

a) Appui technique du projet « Plan BIM » pour l'application de la méthode de modélisation des informations de la construction, la gestion de l'information et le recueil de documents techniques pendant les phases de conception et de construction, qui a été incorporé dans les documents de l'appel d'offres en plusieurs étapes.

b) Appui technique du programme « Construye 2025 » pour l'établissement de directives en vue de l'élaboration d'un plan de réutilisation, de recyclage et de réemploi des éléments de construction démontés, qui a été mis au point par la société de conseil principale.

C. Passation des marchés

1. Résultat de la procédure d'appel d'offres

24. La procédure d'appel d'offres pour les travaux de construction du bâtiment nord a commencé par la publication de la manifestation d'intérêt le 2 mai 2021, dans les médias locaux ainsi que sur les sites Web de la CEPALC, de la Division des achats de l'ONU et du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, la date de clôture étant fixée au 31 mai 2021. Au total, 20 entreprises ont répondu et confirmé leur participation.

25. Le 21 juillet 2021, l'invitation à soumissionner a été notamment adressée aux 20 fournisseurs qui avaient répondu favorablement à la manifestation d'intérêt. Pendant la procédure, le nombre de soumissionnaires est tombé à 14, soit les entreprises qui ont participé à la conférence virtuelle obligatoire organisée à l'intention des soumissionnaires. Au terme de la période de soumission des offres, le 13 octobre 2021, une seule entreprise a présenté une offre.

26. Après l'annulation de l'appel d'offres, une invitation à une réunion d'information a été adressée à tous les participants ; six réponses positives ont été reçues de la part des soumissionnaires. Des réunions individuelles ont été prévues avec la participation les représentants des soumissionnaires, de l'équipe du Groupe des achats de la CEPALC et de l'équipe de gestion du projet pour discuter des considérations prises en compte dans le calcul des coûts de l'offre soumise ou des raisons de la non-soumission. Les principales raisons invoquées par les autres fournisseurs pour n'avoir pas soumis d'offres sont les suivantes :

- a) Augmentation des coûts et portée des garanties de bonne exécution ;
- b) Non-respect de la certification ISO 14000 par certaines entreprises ;
- c) Exigences financières excessives ;
- d) Charge de travail élevée imposée par les études nécessaires pour l'appel d'offres, en raison de la complexité et des caractéristiques techniques très détaillées du projet ;
- e) Charge de travail élevée pendant la période de l'appel d'offres ;
- f) Problèmes rencontrés avec les sous-traitants, qui n'ont pas livré les devis à temps ;
- g) Conditions actuelles du marché.

27. Le coût de la seule et unique offre présentée à l'appel d'offres a dépassé de 63,95 % la valeur estimative déterminée lors du lancement de la manifestation d'intérêt, au premier trimestre 2021. L'équipe de gestion du projet et la société de conseil principale ont procédé à une analyse détaillée du devis quantitatif général, qui a permis de déceler plusieurs incohérences dans les prix par rapport aux conditions actuelles du marché et des écarts dans les quantités de matériaux de construction et des composants par rapport à celles indiquées dans le modèle d'information sur le bâtiment fourni aux soumissionnaires.

28. Les détails du résultat de l'appel d'offres ont été examinés par l'équipe de la CEPALC et le Service de la politique de gestion mondiale des biens, en consultation avec la Division des achats au Siège, ce qui a donné lieu aux mesures suivantes :

- a) Annulation de l'appel d'offres et lancement d'un nouvel appel d'offres ;
- b) Révision des dossiers techniques et des conditions contractuelles, dans le cadre des enseignements tirés de l'appel d'offres annulé ;

c) Demande adressée au Sous-Secrétaire général chargé de la gestion de la chaîne d'approvisionnement aux fins de l'approbation d'un nouvel appel d'offres suivant une méthodologie en plusieurs étapes assortie d'un processus de dialogue compétitif.

2. Relance de l'appel d'offres en plusieurs étapes assorti d'un processus de dialogue compétitif

29. En février 2022, le responsable de projet de la CEPALC a demandé l'approbation du Sous-Secrétaire général chargé de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour relancer l'appel d'offres. Comme conditions d'approbation d'une stratégie d'appel d'offres en plusieurs étapes, le Sous-Secrétaire général a demandé que les mesures suivantes soient prises :

a) **Inclusion d'un consultant en contrôle de probité pour superviser l'appel d'offres jusqu'au stade de la recommandation d'adjudication.** Il s'agissait de publier une demande de renseignements visant à identifier des candidats pour la fonction de contrôleur de probité. Un consultant ayant de l'expérience en matière d'appels d'offres pour des travaux publics a été approuvé par le Sous-Secrétaire général chargé de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et sélectionné pour le poste en mai 2022 ;

b) **Personnel chargé des achats.** Un appel d'offres en plusieurs étapes est un processus exigeant et complexe, qui demande beaucoup de ressources. La CEPALC a donc recruté un spécialiste des achats, qui a pris fonction en juillet 2022, afin d'atténuer les risques de nouveaux retards ;

c) **Manifestation d'intérêt avec préqualification.** Afin d'attirer des fournisseurs qualifiés pour participer à l'appel d'offres en plusieurs étapes, une opération de préqualification a été menée au moyen d'une demande de manifestation d'intérêt, le but étant d'atteindre un large éventail de sociétés pertinentes, techniquement compétentes et financièrement solides. La relance de l'appel d'offres en plusieurs étapes a été approuvée par le Sous-Secrétaire général chargée de la gestion de la chaîne d'approvisionnement le 15 mars 2022 et la manifestation d'intérêt avec préqualification a été publiée le 21 juillet sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, la date de clôture étant fixée au 26 septembre 2022. Après la procédure d'appel d'offres et l'attribution du contrat, les travaux de construction devraient commencer d'ici avril 2023.

3. État des procédures d'achats complémentaires

30. Dans le cadre des achats anticipés recommandés pour atténuer les retards pendant les travaux de construction, les appels d'offres complémentaires suivants sont réalisés :

a) **Postes de travail et mobilier.** Comme prévu, l'achat de mobilier pour le projet du bâtiment nord a été divisé en deux phases. La première phase comprend 50 % du mobilier nécessaire au projet, qui sera utilisé dans les locaux transitoires, puis transféré dans le bâtiment nord rénové une fois les travaux terminés. Pour ce processus, tous les fournisseurs de mobilier existants ayant des contrats-cadres ont été invités à fournir des devis. Le contrat a été attribué au fournisseur de mobilier sur appel existant, car il offrait le meilleur rapport qualité-prix. Au moment de la rédaction du rapport, la cargaison était en cours d'acheminement et devait être livrée au complexe de la CEPALC d'ici septembre 2022. La deuxième phase de l'achat de mobilier est prévue pour le deuxième semestre de 2023 ;

b) **Composants pour le système de chauffage, de ventilation et de climatisation.** Les composants pour le système de chauffage, de ventilation et de

climatisation ont fait l'objet d'un appel d'offres général portant sur la fourniture de l'équipement pour les catégories suivantes : unités à volume de réfrigérant variable, unités de climatisation de précision et unités de récupération de chaleur sous la forme d'un contrat unique. Comme chaque catégorie a son propre fabricant, son propre calendrier d'importation, son propre pays d'origine et ses propres estimations de coûts, l'appel d'offres a été divisé en trois procédures différentes afin d'accélérer la stratégie d'achats la plus efficace. Une fois la délégation de pouvoir pour les achats locaux approuvée en mai 2022, les procédures d'appel d'offres ont été lancées en juin 2022 selon des modalités d'invitation à soumissionner et de demande de devis. Le contrat devrait être attribué en novembre 2022. Une fois les équipements livrés à la CEPALC, ils seront entreposés dans le complexe jusqu'à leur installation par le maître d'œuvre, conformément au calendrier de construction ;

c) **Composants de la centrale solaire photovoltaïque.** L'appel d'offres, qui portait sur l'élaboration des plans techniques détaillés, la fourniture, l'installation et la mise en service de la centrale photovoltaïque, a été mené à bien. Le contrat a été attribué en mai 2022 à une société chilienne spécialisée dans les techniques solaires, les composants photovoltaïques devant être fournis au plus tard en mai 2023. Le système sera entreposé dans le complexe de la CEPALC jusqu'à ce qu'il soit installé sur la superstructure du bâtiment. Les étapes d'installation et de mise en service, qui représentent 20 % du coût du contrat, seront programmées en fonction du calendrier final de construction ;

d) **Station d'épuration des eaux usées et ses composants.** La procédure d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de la station d'épuration du bâtiment nord et ses composants a été reprogrammée afin d'inclure dans le cahier des charges les paramètres d'ingénierie et les schémas d'intégration. Il s'agit ainsi de garantir la conformité avec le plan général de gestion de l'eau récemment élaboré par la CEPALC et ses projets d'amélioration connexes, qui correspond à une stratégie d'ensemble visant à réduire la consommation d'eau compte tenu de l'aggravation de la situation de sécheresse au Chili, et d'assurer le fonctionnement du complexe en utilisant l'eau de façon durable et efficace. La procédure d'appel d'offres actualisée a été lancée en mai 2022, l'attribution du marché étant prévue en septembre 2022 ;

e) **Inspection technique du chantier.** Un appel d'offres a été lancé pour des services d'inspection technique du chantier, afin qu'une entreprise indépendante administre les travaux de construction, inspecte et valide les travaux exécutés et les certifie conformes au cahier des charges et au calendrier du projet. La procédure devrait s'achever par l'attribution du contrat d'ici à décembre 2021 ;

f) **Aménagements supplémentaires des locaux transitoires.** Dans le cadre de la stratégie relative aux locaux transitoires, le Groupe de l'informatique et des communications de la CEPALC a mis à jour les spécifications relatives à l'unité de contrôle des visioconférences, qui se trouve actuellement dans le bâtiment nord. Une zone de stockage de 100 mètres carrés, située au sous-sol du bâtiment principal, a été temporairement adaptée en zone de travail à accès restreint pour accueillir 19 informaticiens du centre des opérations du réseau de visioconférence. Le projet a été élaboré par l'équipe de gestion du projet et le contrat pour la remise en état de cette zone a été attribué en août.

D. Connaissances locales, enseignements tirés de l'expérience et achat de matériaux sur le marché local

31. Le dialogue compétitif qui sera mis en œuvre dans le cadre de la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes permettra aux entreprises participantes de soumettre des offres provisoires d'analyse de la valeur, dans lesquelles les options

envisageant l'achat de matériaux sur le marché local et donnant des moyens d'action à l'industrie locale seront accueillies favorablement et évaluées techniquement par la société de conseil principale et l'équipe de gestion du projet.

E. Services de conseil

32. L'équipe chargée de l'architecture et de l'ingénierie a été informée de l'annulation de l'appel d'offres pour le contrat général de construction. La société de conseil principale s'est engagée à participer à l'appel d'offres en plusieurs étapes afin de clarifier et d'adapter les dossiers techniques en fonction des résultats du dialogue compétitif avec les promoteurs. En outre, la société de conseil principale conseillera l'équipe de gestion du projet sur l'analyse des offres et les questions soumises concernant les définitions techniques figurant dans les dossiers d'architecture et d'ingénierie.

33. Le contrat de la société de conseil principale comprend des services d'administration des travaux pendant la phase de construction. Les services qu'elle fournit pendant la phase de construction sont coordonnés avec le calendrier du maître d'œuvre.

34. En guise d'appui supplémentaire, l'équipe de gestion du projet a temporairement engagé un consultant, un expert ayant une vaste expérience des procédures locales d'appels d'offres pour des travaux de construction. Le consultant a évalué, sur la base des règlements de l'ONU, le cahier des charges et les conditions administratives et financières, questions susceptibles de dissuader les entreprises de soumissionner. Les résultats de cette évaluation ont été examinés conjointement par l'équipe de gestion du projet et le Groupe des achats de la CEPALC et seront pris en compte dans la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes.

F. Planification et études techniques

35. Les activités de planification et les études techniques présentées ci-après ont été réalisées au cours de la période à l'examen.

36. Dans le cadre d'une collaboration entre la société de conseil principale et l'équipe de gestion du projet, une liste d'articles sujets à analyse de la valeur pour trouver des solutions conformes aux règles a été définie et intégrée au cahier des charges afin d'être examinée avec les soumissionnaires pendant le dialogue compétitif de la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes.

37. Des documents tels que les dispositions administratives, le résumé des spécifications techniques et le calendrier des activités ont été élaborés dans le cadre du dossier de manifestation d'intérêt afin de fournir les critères d'évaluation et les informations de base dont les fournisseurs ont besoin à un stade précoce pour envisager d'évaluer le projet et soumettre une offre.

38. D'autres éléments décrits dans le précédent rapport d'activité ([A/76/323](#), par. 31 à 34) restent valables ; c'est notamment le cas des mesures d'atténuation des effets de l'activité sismique et des risques pandémiques, des spécifications relatives à l'efficacité énergétique, d'une intégration des plans architecturaux et des études techniques étayée par la modélisation des données du bâtiment, l'exécution des plans relatifs à la logistique ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité et l'élaboration d'un plan de réutilisation et de récupération devant permettre de réduire au maximum l'impact environnemental des déchets. Ces éléments ont été prévus dans le cadre du cahier des charges du projet pour le nouvel appel d'offres en plusieurs étapes.

Mise aux normes parasismiques

39. Comme indiqué dans le rapport précédent, la conception technique de la structure du bâtiment comprend des techniques de renforcement, d'isolation et de dissipation de l'énergie conformes à la réglementation nationale, à savoir la norme chilienne 433 et le décret suprême n° 61 de 2011.

Critères de conception des espaces de travail

40. Comme indiqué dans les rapports précédents ([A/75/347](#) et [A/76/323](#)), une stratégie concernant les espaces de travail a été élaborée en tenant compte de plusieurs critères : a) une analyse approfondie des besoins de l'organisation en matière d'espace ; b) les modes d'utilisation actuels du lieu de travail, compte tenu de l'expérience et du concept d'espace de travail flexible ; et c) l'analyse menée par un consultant externe en 2017 pour déterminer si les espaces étaient utilisés rationnellement à la CEPALC, dont les conclusions ont été exposées dans le rapport du Secrétaire général sur le projet ([A/73/351](#)). La stratégie d'aménagement des espaces de travail du bâtiment nord se caractérise par un agencement moderne, souple et généralement adaptable, qui peut évoluer en fonction des besoins de la Commission.

41. La surveillance de la qualité de l'air intérieur, la mise en œuvre des protocoles relatifs à la COVID-19, complétées par des systèmes mécaniques supplémentaires pour renforcer le renouvellement de l'air, ainsi que des agencements dynamiques permettant une restructuration rapide des espaces de travail et des modifications de la densité d'occupation sans qu'il soit nécessaire de modifier les infrastructures, ont également été intégrés au projet.

Sûreté et sécurité

42. Des mesures de sécurité liées aux voies d'évacuation d'urgence conformes aux normes de sécurité de l'association nationale de protection contre les incendies et au Code international du bâtiment, ainsi que des systèmes de détection d'incendie et de sécurité, ont été élaborés par la société de conseil principale et examinés et validés par la Section de la sûreté et de la sécurité de la CEPALC, ce qui garantit leur intégration aux systèmes de sécurité existants dans le complexe. Ils figurent également dans les dossiers techniques de l'appel d'offres en plusieurs étapes.

G. Inclusion des personnes handicapées et accessibilité des locaux

43. La conception finale du projet répond à l'un des objectifs du projet, à savoir la mise en œuvre d'une stratégie globale d'inclusion des personnes handicapées. Les dispositions de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Fonctionnaires handicapés : emploi et accessibilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » ([ST/SGB/2014/3](#)) ont été dûment prises en compte dans la conception finale du projet, tout comme le Code international du bâtiment et l'Uniform Building Code.

44. CEPALDIS, le groupe de travail de la CEPALC chargé de la stratégie de la CEPALC en matière d'inclusion des personnes handicapées, a fourni des informations sur les solutions les plus appropriées pour obtenir un bâtiment accessible à tous.

H. Durabilité et rendement énergétique

Centrale photovoltaïque

45. Comme indiqué ci-dessus dans la section C, consacrée aux activités d'achats, l'entreprise retenue à l'issue de l'appel d'offres relatif aux panneaux solaires a prévu des panneaux solaires capables d'engendrer une plus grande capacité de production d'énergie, de dépasser l'exigence minimale de 267,3 kWp (kilowatt crête) et d'obtenir une capacité de production annuelle de 330,4 kWp, soit une production annuelle d'énergie de 475 888 kWh. La centrale photovoltaïque représente donc une augmentation de 19 % par rapport à la production annuelle d'énergie initialement estimée à 398 700 kWh, comme indiqué dans le précédent rapport d'activité.

46. La stratégie en matière de rendement énergétique a été mise à jour comme suit :

a) 48 % de la quantité totale estimée d'énergie produite annuellement (soit 226 797 kWh) sera utilisée directement pour couvrir les besoins énergétiques du bâtiment nord pendant les heures de travail ;

b) 49 % de la quantité totale d'énergie produite (soit 232 284 kWh) sera transférée sur le réseau électrique interne de la CEPALC, ce qui permettra de satisfaire en partie les besoins énergétiques des autres bâtiments du complexe ;

c) 3 % de la quantité totale d'énergie produite (soit 16 507 kWh), essentiellement produite pendant les week-ends et les jours fériés et en dehors des heures de travail, sera redirigée vers le réseau électrique national au moyen d'un compteur électrique bidirectionnel.

Station d'épuration (des eaux usées)

47. Compte tenu de la sécheresse prolongée qui touche la région centrale du Chili, un plan général de gestion de l'eau pour le complexe de la CEPALC a été élaboré afin de fournir une solution globale à la situation actuelle. La station d'épuration du bâtiment nord, sa capacité de traitement prévue et les mesures d'efficacité hydrique connexes du projet, décrites dans le précédent rapport, ont été dûment intégrées dans ce plan global, en veillant à ce que les exigences techniques et les paramètres opérationnels soient conformes aux autres initiatives à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan général. Tous les dossiers techniques ont été mis à jour et inclus dans la procédure de passation des marchés en cours qui devrait être achevée en septembre 2022.

I. État d'avancement des travaux de construction

48. Le bâtiment temporaire, qui pourra accueillir 40 fonctionnaires compte tenu des mesures de distanciation physique liées à la COVID-19, comme prévu dans la stratégie d'hébergement temporaire du personnel, a été achevé comme prévu dans l'aire de stationnement sud du complexe.

49. Des locaux temporaires dans les bâtiments existants, également prévus dans la stratégie d'hébergement temporaire du personnel, ont été préparés comme prévu, sans perturber leur utilisation actuelle, pour accueillir le reste du personnel du bâtiment nord avant le début des travaux de construction.

50. Le Groupe de la visioconférence se verra attribuer un espace de stockage de 100 mètres carrés situé au premier sous-sol du bâtiment principal, qui sera rénové, les travaux portant notamment sur l'électricité, le réseau informatique, les cloisons sèches, les systèmes d'éclairage, le chauffage, la ventilation et la climatisation et les

finitions. Les travaux de construction devraient s'achever au quatrième trimestre de 2022.

51. Des dispositions générales de déménagement sont prévues au cours des trois mois précédant le début de la construction.

J. Calendrier actualisé du projet

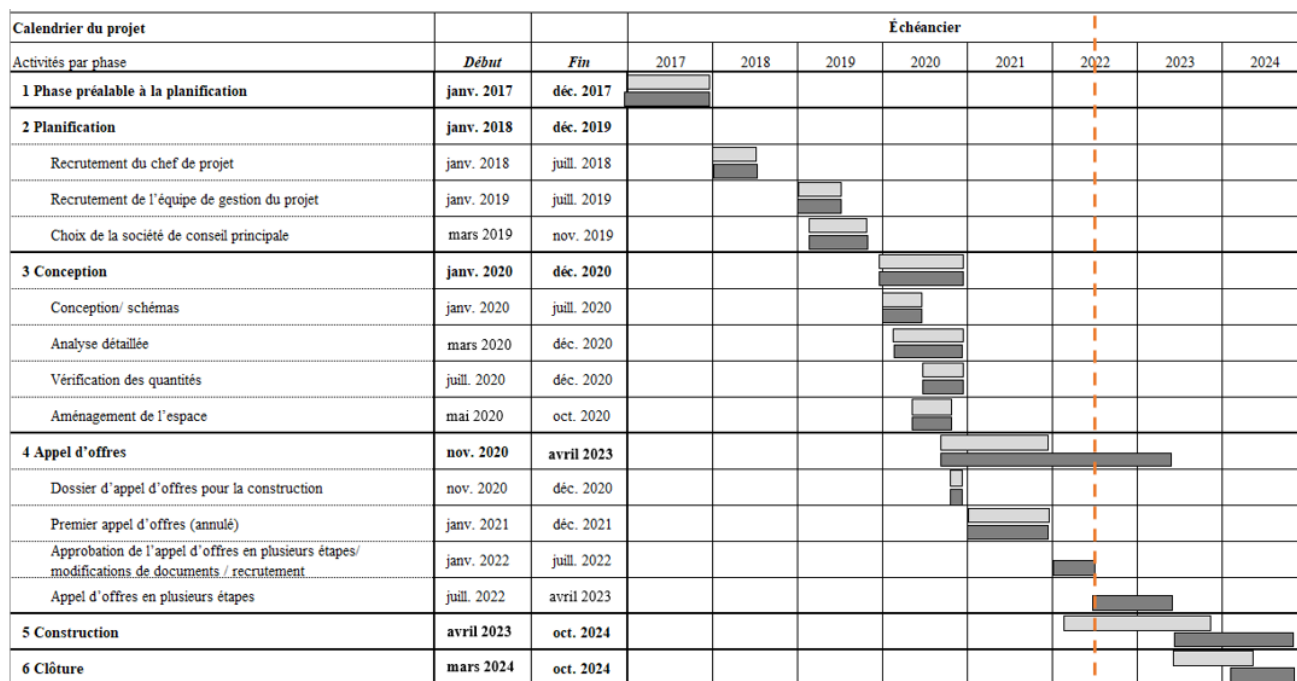
52. L'attribution du marché à l'issue du nouvel appel d'offres en plusieurs étapes assorti d'un dialogue compétitif est prévue pour avril 2023. Le calendrier actualisé prévoit une période de 18 mois pour les travaux de construction, l'achèvement étant prévu en octobre 2024 et la mise en service finale en décembre 2024, ce qui représente un décalage de 12 mois par rapport au calendrier initial.

53. Afin d'atténuer les retards supplémentaires, l'étape de clôture commencera pendant les travaux de construction, conformément au calendrier de construction de la société de conseil principale. Le calendrier des phases de clôture sera actualisé lorsque le calendrier de l'adjudicataire sera confirmé.

54. La deuxième phase d'achat de mobilier pour les principaux travaux de rénovation et les éléments de mise en œuvre mineurs, tels que les stores et les équipements de visioconférence, devrait être achevée en 2023, sans répercussion sur le calendrier général.

55. On trouvera à la figure III un calendrier actualisé du projet, indiquant les activités et les modifications proposées concernant les produits livrables actuels et futurs du projet.

Figure III
Calendrier actualisé du projet (1^{er} juillet 2022)



Légende:
 Calendrier du projet tel qu'énoncé dans le rapport précédent (A/76/323)
 Réalisation du calendrier révisé (juillet 2022)

1^{er} juillet 2022

Tableau 3

Calendrier actualisé sous forme de tableau, comparé au calendrier figurant dans le rapport précédent

Phase/sous-phase	Dans le présent rapport		Dans le rapport précédent (A/76/323)		Changement	Raisons
	Début	Fin	Début	Fin		
1. Phase préalable à la planification	01/17	12/17	01/17	12/17	Pas de changement	—
2. Planification	01/18	12/19	01/18	12/19	Pas de changement	—
i) Recrutement du chef de projet	01/18	07/18	01/18	07/18	Pas de changement	—
ii) Recrutement de l'équipe de gestion du projet	01/19	07/19	01/19	07/19	Pas de changement	—
iii) Choix de la société de conseil principale	03/19	11/19	03/19	11/19	Pas de changement	—
3. Conception	01/20	12/20	01/20	12/20	Pas de changement	—
i) Conception/schémas	01/20	07/20	01/20	07/20	Pas de changement	—
ii) Analyse détaillée	03/20	12/20	03/20	12/20	Pas de changement	—
iii) Vérification des quantités	07/20	12/20	01/17	12/18	Pas de changement	—
iv) Aménagement de l'espace	05/20	10/20	05/20	10/20	Pas de changement	—
4. Appel d'offres	11/20	04/23	11/20	12/21	Prolongé de 14 mois	Nouvel appel d'offres en plusieurs étapes
i) Dossier d'appel d'offres pour la construction	11/20	12/20	11/20	03/20	Pas de changement	—
ii) Premier appel d'offres (annulé)	01/21	12/21	01/21	12/21	Pas de changement	—
iii) Approbation de l'appel d'offres en plusieurs étapes/modifications de documents/recrutement	01/22	06/22	—	—	—	—
iv) Appel d'offres en plusieurs étapes	06/22	04/23	—	—	—	—

Phase/sous-phase	Dans le présent rapport		Dans le rapport précédent (A/76/323)		Changement	Raisons
	Début	Fin	Début	Fin		
5. Construction	04/23	10/24	03/22	09/23	Retard de 12 mois pour la date de début ; changement 12 mois pour la date de fin.	Nouvelle date de début des travaux de construction selon le calendrier de l'appel d'offres en plusieurs étapes ^a .
6. Clôture	02/24	10/24	06/23	03/24	Retard de 8 mois pour la date de début ; et retard de 8 mois pour la date de fin.	Nouvelle date de début des phases de clôture selon le calendrier de construction estimé ^a .

^a Dates définitives à confirmer après l'attribution du contrat.

56. Les mesures visant à atténuer les éventuels retards supplémentaires sont notamment les suivantes :

a) L'achat anticipé des unités de chauffage, de ventilation et de climatisation, de la centrale photovoltaïque, de la station de traitement des eaux et du mobilier, qui seront entreposés dans le complexe de la CEPALC jusqu'à leur installation dans le bâtiment nord ;

b) La planification détaillée de l'appel d'offres en plusieurs étapes a été effectuée à l'avance par le Groupe des achats de la CEPALC et l'équipe de gestion du projet, pendant le processus d'approbation, afin d'accélérer le lancement de la procédure avec l'entrée en fonction du nouveau spécialiste des achats correspondant (P-3) ;

c) Les enseignements tirés du précédent appel d'offres (A/76/373, par. 21 à 25) concernant les conditions techniques, financières et administratives ont été examinés et intégrés dans la procédure en plusieurs étapes afin d'atténuer les retards supplémentaires liés aux questions et réponses formulées pendant l'appel d'offres ;

d) L'équipe de gestion du projet, en coordination avec le maître d'œuvre une fois le contrat attribué, examinera et surveillera le calendrier final afin de garantir une planification efficace des travaux et de réduire le délai estimatif prévu pour la construction.

VI. Dépenses et coûts prévus

A. Dépenses effectives et montant estimatif des dépenses jusqu'à la fin de 2022

57. Dans ses résolutions 72/262 A, 73/279 A, 74/263, 75/253 A et 76/246 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 8 398 900 dollars aux fins du projet pour la période 2018-2021, dont 1 187 300 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 7 211 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).

58. Le tableau 4 indique les dépenses effectivement engagées au 30 juin 2022 et le montant des dépenses prévues pour le reste de l'année. À la fin de 2022, le montant total du solde non utilisé devrait atteindre 5 766 200 dollars.

59. L'écart entre les crédits ouverts et le total des dépenses prévues pour la période 2018-2022 s'expliquent par : a) une baisse des coûts salariaux due à un taux de change favorable du peso chilien par rapport au dollar, ainsi que de la vacance du poste de coordonnateur de projet (P-3) au sein du Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège ; b) des dépenses inférieures aux prévisions au titre de la gestion des risques et des voyages ; c) une utilisation plus faible que prévu de la réserve pour imprévus ; d) les variations favorables du taux de change entre le peso chilien et le dollar des États-Unis ; e) les retards accusés comme indiqué dans le calendrier actualisé du projet ; et f) le coût de l'emploi temporaire de spécialiste des achats (P-3) pour six mois en 2022.

Tableau 4

Dépenses effectives au 30 juin 2022 et prévisions pour le reste de l'année 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour la période 2018-2022</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 30 juin 2022</i>	<i>Dépenses prévues du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022</i>	<i>Montant total des dépenses prévues pour la période 2018-2022</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2022</i>
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)					
1. Gestion du projet	1 187,3	716,3	189,2	905,5	281,8
Total partiel (chapitre 21)	1 187,3	716,3	189,2	905,5	281,8
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
2. Coûts de construction	5 175,7	435,8	536,0	971,8	4 203,9
3. Services spécialisés	825,1	396,8	358,6	755,4	69,7
4. Hausse des coûts	661,5	—	—	—	661,5
5. Réserve pour imprévus	549,3	—	—	—	549,3
Total partiel (chapitre 33)	7 211,6	832,6	894,6	1 727,2	5 484,4
Total	8 398,9	1 548,9	1 083,8	2 632,7	5 766,2

B. Ressources nécessaires pour 2023

60. Les ressources nécessaires pour 2023 sont indiquées dans le tableau 5 ci-dessous. Le montant total des dépenses prévues pour 2023 s'élève à 6 406 600 dollars, répartis comme suit :

a) Un montant de 306 600 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), pour le fonctionnement de l'équipe de gestion du projet (1 administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent recruté sur le plan national) et le maintien du poste temporaire de spécialiste des achats (P-3) pendant quatre mois (de janvier à avril 2023). En outre, les ressources permettraient de financer 25 % du coût d'un coordonnateur de projet (P-3) au Siège pendant huit mois (de mai à décembre 2023), partagé avec le projet de remplacement des blocs A-J à l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

b) Un montant de 6 100 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) pour les services spécialisés, liés notamment aux achats, ainsi que pour les travaux de construction et leur supervision, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, les frais de voyage, la hausse des coûts et la réserve pour imprévus. En attendant l'achèvement de la procédure d'appel d'offres pour le contrat de construction, le coût estimatif global des travaux a été maintenu au niveau précédent. Toutefois, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, des estimations plus précises seront présentées dans le prochain rapport d'activité.

Tableau 5

Ressources nécessaires pour 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant estimatif des dépenses en 2023</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2022</i>	<i>Montant net des besoins de financement en 2023</i>
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)			
1. Gestion du projet	306,6	281,8	24,8
Total partiel (chapitre 21)	306,6	281,8	24,8
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
2. Coûts de construction	4 389,4	4 203,9	185,5
3. Services spécialisés	195,0	69,7	125,3
4. Hausse des coûts	900,3	661,5	238,8
5. Réserve pour imprévus	615,3	549,3	66,0
Total partiel (chapitre 33)	6 100,0	5 484,5	615,6
Total	6 406,6	5 766,2	640,4

61. Le projet étant financé dans le cadre d'un compte spécial pluriannuel des travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A, le solde non utilisé, qui devrait s'élever à 5 766 200 dollars à la fin de 2022, sera déduit du montant de 6 406 600 dollars demandé pour 2023. Par conséquent, le montant net des ressources nécessaires pour 2023 est de 640 400

dollars, dont a) 24 800 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et b) 615 600 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023.

VII. Prochaines étapes

62. Les mesures à prendre au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Maintenir les réunions de coordination avec le comité des parties prenantes afin de faire avancer le projet conformément au calendrier actualisé ;
- b) Assurer un suivi régulier et une mise à jour périodique de l'inventaire des risques en vue de les atténuer, reclasser les risques selon les besoins et en assurer le suivi jusqu'à la réception finale ;
- c) Coordonner et effectuer les déménagements dans des locaux transitoires dans les bâtiments existants qui seront utilisés pendant la phase de construction, conformément au calendrier actualisé ;
- d) Acheter les procédures de passation de marchés pour les équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation, les composants photovoltaïques, le mobilier, la station d'épuration des eaux usées, l'aménagement de locaux transitoires supplémentaires et l'inspection technique du site, conformément au calendrier actualisé ;
- e) Acheter la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes et attribuer le contrat pour les services généraux de construction afin de commencer les travaux en avril 2023.

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

63. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Prendre note du présent rapport du Secrétaire général ;
- b) Approuver le maintien du poste temporaire de spécialiste des achats (P-3) pour la période allant de janvier à avril 2023 ;
- c) Ouvrir un crédit de 640 400 dollars au titre du projet pour 2023, dont 24 800 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 615 600 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023, crédit qui sera imputé sur le fonds de réserve.

Annexe I

Prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 ^a	2019 ^a	2020 ^a	2021 ^a	2022 ^b	2023	2024	Total	Prévisions figurant dans le document A/76/323	Variation
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)										
1. Gestion du projet	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.1 Équipe spéciale chargée de la gestion du projet	40,0	154,9	196,6	213,2	300,8	274,9	223,2	1 403,6	1 556,1	(152,5) ^c
1.2 Poste de coordonnateur du projet au Siège (25 % du coût, le total du coût étant partagé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi)	—	—	—	—	—	31,7	47,5	79,2	134,8	(55,6) ^d
Total partiel (chapitre 21)	40,0	154,9	196,6	213,2	300,8	306,6	270,7	1 482,8	1 690,9	(208,1)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)										
2. Coûts de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2.1 Travaux de construction	—	10,4	5,3	4,4	536,4	4 135,3	3 396,2	8 088,0	8 088,0	—
2.2 Locaux transitoires	—	—	—	78,3	337,0	—	—	415,3	350,0	65,3 ^e
2.3 Dispositif de sécurité physique	—	—	—	—	—	254,1	207,9	462,0	462,0	—
3. Services spécialisés	—	6,1	130,3	142,5	353,3	106,7	175,2	914,1	706,0	208,1 ^f
3.1 Services de conseil	—	6,1	130,3	142,5	353,3	106,7	175,2	914,1	706,0	208,1 ^f
3.2 Gestion des risques	36,4	16,5	14,5	14,5	14,5	50,0	53,6	200,0	200,0	—
3.3 Voyages	—	6,7	—	—	20,0	38,3	20,0	85,0	85,0	—
4. Hausse des coûts	—	—	—	—	—	900,3	756,7	1 657,0	1 657,0	—
5. Réserve pour imprévus	—	—	—	—	—	615,3	410,7	1 026,0	1 091,3	(65,3) ^g
Total partiel (chapitre 33)	36,4	39,7	150,1	239,7	1 261,2	6 100,0	5 020,3	12 847,4	12 639,3	—
Total	76,4	194,6	346,7	452,9	1 562,0	6 406,6	5 291,0	14 330,2	14 330,2	—

^a Correspond aux dépenses effectives.^b Correspond aux dépenses effectives au 30 juin 2022 et aux dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.^c Variation principalement due aux taux de change des devises locales.^d Variation due au poste non pourvu de coordonnateur de projet (P-3) au Siège de l'ONU.^e Coûts supplémentaires des locaux transitoires en raison d'une augmentation du coût des matériaux de construction et de la main-d'œuvre, ce qui a conduit à ce que la mise en place du bâtiment temporaire soit supérieure de 65 300 dollars aux estimations.^f Des ressources supplémentaires au titre des services de conseil permettraient de financer un poste de contrôleur de probité, comme indiqué à l'alinéa a) du paragraphe 29, ainsi que l'inspection technique du chantier, comme indiqué à l'alinéa e) du paragraphe 30.^g Diminution du solde de la réserve pour imprévus comme expliqué dans la note de bas de page e.

Annexe II

A. Dépenses mensuelles du projet au 30 juin 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total par catégorie	Total par an	Dépenses totales de 2018 à juin 2022
2018	Coûts de construction (chapitre 33)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Services spécialisés (chapitre 33)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36,4	36,4	76,4	
	Gestion du projet (chapitre 21)	—	—	—	—	—	—	—	10,3	10,2	9,8	9,7		40,0		
2019	Coûts de construction (chapitre 33)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,4	10,4		
	Services spécialisés (chapitre 33)	—	3,6	1,2	3,5	(0,4)	—	—	—	—	—	—	21,5	29,4	194,7	
	Gestion du projet (chapitre 21)	—	—	—	—	19,7	9,5	9,9	9,6	21,5	15,5	14,4	54,8	154,9		
2020	Coûts de construction (chapitre 33)	—	—	—	1,8	—	—	0,1	3,4	—	—	—	—	5,3		
	Services spécialisés (chapitre 33)	—	—	28,8	20,6	7,2	4,9	47,7	—	31,9	3,7	—	—	144,8	346,7	1 548,9
	Gestion du projet (chapitre 21)	17,5	15,7	16,1	14,9	15,1	15,5	15,8	17,0	16,6	16,6	17,0	18,8	196,6		
2021	Coûts de construction (chapitre 33)	—	—	—	—	—	—	—	1,1	—	—	3,3	78,3	82,7		
	Services spécialisés (chapitre 33)	10,5	43,8	1,1	20,3	1,1	0,0	37,9	7,2	—	19,4	3,9	11,8	157,0	452,9	
	Gestion du projet (chapitre 21)	17,3	15,5	20,1	18,4	19,0	18,3	18,3	12,7	19,7	17,0	17,1	19,8	213,2		
2022	Coûts de construction (chapitre 33)	—	140,9	3,8	125,2	64,6	2,9	—	—	—	—	—	—	337,4		
	Services spécialisés (chapitre 33)	0,9	—	8,0	—	2,9	17,4	—	—	—	—	—	—	29,2	478,2	
	Gestion du projet (chapitre 21)	18,4	19,0	19,0	18,9	17,8	18,5	—	—	—	—	—	—	111,6		

B. Dépenses totales du projet au 30 juin 2022, par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses (en milliers de dollars É. U.)</i>
Coûts de construction (chapitre 33)	435,8
Services spécialisés (chapitre 33)	396,8
Gestion du projet (chapitre 21)	716,3
Total	1 548,9

Annexe III**Utilisation de la réserve pour imprévus (dépenses et fonds préaffectés)**

	<i>A/72/367</i>	<i>A/73/351</i>	<i>A/74/330</i>	<i>A/75/347</i>	<i>A/76/323</i>	<i>Rapport actuel</i>	<i>Total</i>
Réserve pour imprévus approuvée							1 091,3
Retraits							
Dépenses supplémentaires pour la mise en place du bâtiment temporaire (locaux transitoires)						(65,3)	(65,3)
Solde disponible de la réserve pour imprévus							1 026,0